

Communiqué de presse

Le Cemafruid obtient le renouvellement de sa qualification pour réaliser les audits énergétiques des entreprises dans l'industrie et le transport

Le Cemafruid met son expertise dans le froid, le conditionnement d'air et la réfrigération au profit des entreprises utilisatrices de froid et de climatisation désireuses de réduire leur facture énergétique et de satisfaire leurs obligations réglementaires.

Qu'est-ce qu'un audit énergétique ?

L'audit énergétique est recommandé pour toutes les entreprises dont les dépenses énergétiques sont significatives afin de réduire sa facture énergétique et répondre aux enjeux environnementaux. C'est également un moyen de mieux comprendre ses consommations et constitue un outil d'aide à la décision.

Dans certains cas, **le poste froid constitue la principale dépense énergétique** et un gisement d'économie d'énergie. L'audit est donc le moyen de révéler un plan d'action qui, s'il est mis en œuvre, permet d'avoir **un retour concret sur les factures d'énergie**.



Qui doit réaliser un audit énergétique ?

La réglementation (voir plus bas) impose la réalisation d'un audit énergétique aux entreprises dont l'effectif excède 250 personnes... ou les entreprises dont le chiffre d'affaires dépasse 50 millions d'euros ou le total de bilan excède 43 millions.

Cependant, l'audit énergétique est **recommandé pour toutes les entreprises qui souhaitent réduire leur facture énergétique**.

Une prestation réalisée en concertation avec le professionnel

L'offre du Cemafruid est dimensionnée pour les entreprises utilisatrices de froid et de climatisation (industries agro-alimentaires, logistique dans le domaine de la santé, transport sous température dirigée, enseignes de grande distribution...). Lors d'une réunion de lancement, la prestation est réalisée en concertation avec le professionnel pour constituer les contours de l'audit. Les principales étapes comprennent :

- un recensement des objectifs et des besoins,

Communiqué de presse

- des visites sur site pour collecter des données,
- une analyse technique détaillée de la situation existante,
- un plan d'amélioration avec **une quantification précise du potentiel d'économies d'énergie.**

Les économies sur la facture énergétique pouvant aller jusqu'à plus de 20% sont retranscrites dans un rapport d'audit. Ces résultats sont enfin restitués au cours d'une réunion de clôture pour faciliter la prise de décision de l'organisme audité.

Les atouts du Cemafruid

Avec une expérience de plus de 60 ans dans le froid, la climatisation et la réfrigération, le Cemafruid apporte une réponse pertinente pour **l'amélioration de l'efficacité des systèmes de production de froid et de climatisation** de ses clients. L'obligation réglementaire devient alors une opportunité pour réduire significativement ses dépenses.

La qualité des prestations du Cemafruid a été reconnue par la **qualification obtenue et renouvelée par l'OPQIBI** pour réaliser les audits énergétiques dans l'industrie et pour les activités de transport de marchandises. Cette qualification ainsi que ses accréditations Cofrac selon la norme internationale NF EN ISO/CEI 17025 (Portées d'accréditation n° 1-0699, 1-1695, 2-1862, 2-1863, 2-5400, 5-0561 disponibles sur www.cofrac.fr), entrent dans le cadre des objectifs de la politique qualité du Cemafruid qui souhaite garantir à ses clients la qualité de ses prestations.



D'autres prestations peuvent être complémentaires : ESP, ICPE...

Par ailleurs, le Cemafruid peut proposer en parallèle d'autres prestations pour accompagner ses clients dans la conformité réglementaire liée aux systèmes de production de froid et de climatisation :

- Mise en conformité des Equipements frigorifiques Sous Pression (ESP) : recensement des installations, vérification initiale, inspection périodique et requalification.
- Réalisation des opérations de contrôle des ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement).
- Accompagnement pour le « phase-down » des fluides frigorigènes HFC...

Rappel : que dit la réglementation ?

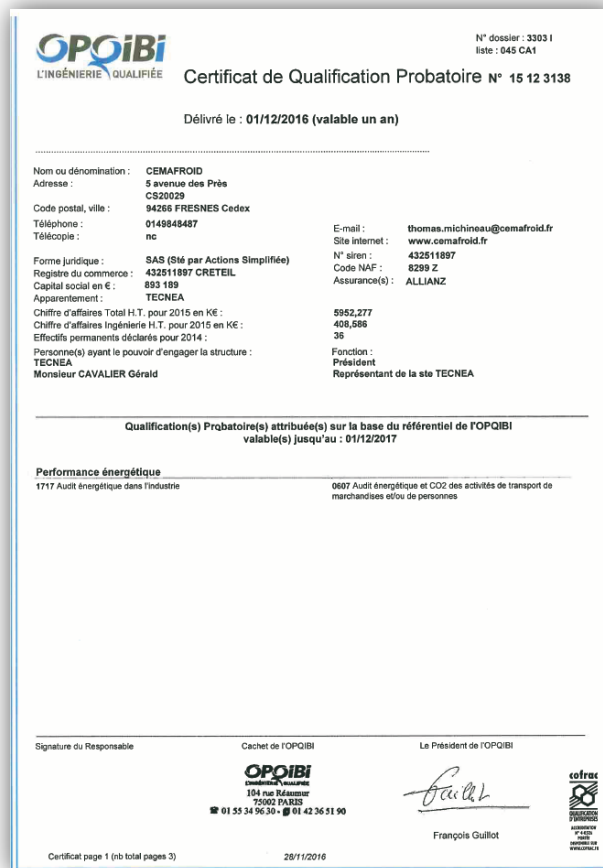
La performance énergétique est un objectif fixé par l'Union Européenne qui souhaite accroître de 20 % notre efficacité énergétique d'ici 2020 (Directive européenne 2012/27 du 25 octobre 2012 sur l'efficacité énergétique).

La réglementation française issue de **cette directive oblige les grandes entreprises** (effectif > 250 personnes ou Chiffre d'affaires > 50 millions d'€ ou Total de bilan > 43 millions d'€) à **réaliser un audit énergétique** (renouvelé tous les quatre ans) qui doit couvrir 80% des factures énergétiques. **Depuis le 5 décembre 2015, les entreprises n'ayant pas effectué cet audit énergétique s'exposent à une sanction pouvant atteindre 2 % de leur chiffre d'affaires.**

Communiqué de presse

Le principe de l'audit énergétique prévu par la directive CE Directive 2012/27 du 25 octobre 2012 relative à l'efficacité énergétique a été fixé par la loi n° 2013-619 du 16 juillet 2013. Les seuils précis au-delà desquels les entreprises sont soumises ou non à l'obligation d'audit énergétique périodique et les conditions d'exemption ont été définis par le décret n°2013-1121 relatif aux seuils au-delà desquels une personne morale réalise un audit énergétique. Le décret n°2014-1393 et l'arrêté du 24 novembre 2014 précisent les modalités d'application.

Les organismes réalisant les audits énergétiques doivent obtenir une qualification par un organisme accrédité par le COFRAC sur la base de la norme NF X50-091. Le Cemafruid a obtenu cette qualification par l'OPQIBI (<http://www.opqibi.com>) pour réaliser les audits énergétiques selon les normes NF EN 16247-1, NF EN 16247-3 et NF EN 16247-4 pour les activités de transport de marchandises ainsi que sur les audits énergétiques dans l'industrie.



OPQIBI
L'INGÉNIERIE QUALIFIÉE

N° dossier : 3303 1
liste : 045 CA1

Certificat de Qualification Probatoire N° 15 12 3138

Délivré le : 01/12/2016 (valable un an)

Nom ou dénomination : CEMAFROID
Adresse : 5 avenue des Prés
CS20029
Code postal, ville : 94266 FRESNES Cedex
Téléphone : 0149848487
Télécopie : nc
E-mail : thomas.michineau@cemafruid.fr
Site internet : www.cemafruid.fr
N° siren : 432511897
Code NAF : 8299 Z
Assurance(s) : ALLIANZ

Forme juridique : SAS (Sû par Actions Simplifiée)
Registre du commerce : 432511897 CRETEIL
Capital social en € : 893 189
Appartenance : TECNEA
Chiffre d'affaires Total H.T. pour 2015 en K€ : 5952,277
Chiffre d'affaires Ingénierie H.T. pour 2015 en K€ : 408,688
Effectifs permanents déclarés pour 2014 : 36
Personne(s) ayant le pouvoir d'engager la structure :
TECNEA
Monsieur CAVALIER Gérald
Fonction :
Président
Représentant de la ste TECNEA

Qualification(s) Probatoire(s) attribuée(s) sur la base du référentiel de l'OPQIBI
valable(s) jusqu'au : 01/12/2017

Performance énergétique
1717 Audit énergétique dans l'industrie
0607 Audit énergétique et CO2 des activités de transport de
marchandises et/ou de personnes

Signature du Responsable
Cachet de l'OPQIBI
Le Président de l'OPQIBI

OPQIBI
Ingénierie Qualifiée
104 rue Réaumur
75002 PARIS
☎ 01 55 34 96 30 - 📠 01 42 36 51 90

Guillot
François Guillot

cofrac
COFRAC
Certification
N° 1421
Ingénierie
Qualifiée

Certificat page 1 (nb total pages 3) 28/11/2016

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter Vincent Moizan, responsable communication Cemafruid - +33 1 49 84 84 84 - vincent.moizan@cemafruid.fr

Communiqué de presse

Plus d'informations sur le Cemafruid-Tecnea :

Une vision, des missions et des valeurs claires

Le froid est la garantie de qualité et de sécurité pour l'alimentation, la santé et le bien-être des populations dans le respect de l'environnement. Alors que 40% des produits agricoles alimentaires sont perdus et que 50% des vaccins sont détériorés dans le monde, le défi de pouvoir nourrir et soigner 9 milliards d'hommes en 2050 tout en respectant l'environnement nécessite de maîtriser la chaîne du froid et la réfrigération.

Le Cemafruid est l'expert indépendant du froid. Nous apportons aux professionnels et industriels une expertise indépendante pour le choix, la gestion et le suivi de la chaîne du froid ou des systèmes de climatisation et de réfrigération. Le Cemafruid a pour mission de tester, vérifier, évaluer, qualifier et certifier les équipements et les solutions, de former les hommes et de garantir la conformité réglementaire. Nous contribuons à améliorer les performances économiques et environnementales des entreprises et réduire leurs risques. Les femmes et hommes du Cemafruid partagent leur savoir-faire, leur expérience et leur expertise avec les mêmes valeurs d'impartialité et d'indépendance, pour répondre aux besoins de nos clients avec réactivité et leur offrir des prestations de qualité dans un esprit d'équipe et d'entreprise

Cemafruid – TECNEA le succès d'une jeune pousse

Fort de 60 ans d'expérience dans le froid, le Cemafruid est issu d'activités d'essais et d'expertise développées par l'Etat depuis les années 50. Externalisé du Cemagref sous forme de groupement d'intérêt économique (GIE) en 2000, le Cemafruid est devenu une entreprise indépendante à part entière en 2010. Le Cemafruid a multiplié son chiffre d'affaire par 4 en 8 ans et créé plus de 40 emplois. L'activité est devenu rentable depuis près de 10 ans et autofinance son développement.

Une PME qui investit et se développe à l'international

Ayant atteint une taille critique en France, Cemafruid Tecnea a vocation à devenir un acteur majeur en Europe et à se développer à l'international. L'entreprise a ainsi créé sa première filiale en Italie en 2013.

Au-delà de l'Europe, Cemafruid Tecnea accompagne ses clients industriels français à l'export au sein de consortiums de PME par exemple en Inde dans le cadre de la coopération agricole Franco-Indienne.

Une expertise forte reconnue internationalement

L'expertise du Cemafruid est internationalement reconnue en particulier dans le domaine de la chaîne du froid. Les experts du Cemafruid occupent des postes clés dans les organisations techniques et scientifiques françaises, européennes et internationales : Institut International du Froid (IIF), Association Française du Froid (AFF), Comité Transport des Nations Unies (UNECE-WP11), comités de normalisation européens (CEN) et français (AFNOR).

Communiqué de presse

Des laboratoires accrédités pour une reconnaissance internationale

Les laboratoires du Cemafrroid (Fresnes (94) et Cestas (33)) sont accrédités par le COFRAC selon la norme internationale NF EN ISO/CEI 17025 (Portées d'accréditation n° 1-0699, 1-1695, 2-1862, 2-1863, 2-5400, 5-0561 disponibles sur www.cofrac.fr). L'accréditation permet d'instaurer de la confiance dans les évaluations réalisées, car elle représente le dernier niveau de contrôle des activités d'évaluation de la conformité du point de vue de la compétence technique. A ce titre, l'accréditation implique un contrôle périodique par le COFRAC par le biais de ses audits. Ces différentes accréditations entrent dans le cadre des objectifs de la politique qualité du Cemafrroid qui souhaite garantir à ses clients la qualité de ses prestations...

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter Vincent Moizan, responsable communication Cemafrroid - +33 1 49 84 84 84 – vincent.moizan@cemafrroid.fr